

Budget Primitif 2015

Rapport de présentation de Monsieur le maire Note de synthèse

1 • Introduction	1	8 • Délibérations :	
2 • Équilibre du Budget Primitif	3	- examen et vote	28
3 • Dépenses de fonctionnement	7	- emprunt globalisé	34
4 • Recettes de fonctionnement	11	- fixation des taux des contributions directes	35
5 • Dépenses d'investissement	15		
6 • Recettes d'investissement	25	Documents joints :	
7 • Conclusion	27	Budget Primitif 2015,	
		Budget Primitif 2015 - Annexes.	



Le futur musée d'art Hyacinthe Rigaud.



1 - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2015 ont été débattues durant le conseil municipal du 12 février 2015.

Le contexte économique et financier, particulièrement dégradé, conduit le Gouvernement à demander un effort inédit aux collectivités locales qui se traduit par une baisse drastique des dotations de fonctionnement.

Dans le même temps, les décisions gouvernementales s'imposent aux collectivités comme les augmentations de charges liées aux salaires ou encore la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Contrairement à de nombreuses collectivités qui ont décidé soit de baisser leur dépense d'investissement, soit de recourir à l'augmentation importante de leurs taux communaux (*Lille +23,34 % pour le foncier bâti , Bordeaux +4 % , Lyon +5 % , Strasbourg +3 %*), la ville de Perpignan présente un budget qui :

- bloque le taux des impôts communaux pour préserver le pouvoir d'achat des perpignanais,
- maintient à 40 M€ les dépenses d'investissement afin de poursuivre les équipements et les aménagements pour améliorer la qualité de vie des Perpignanais et soutenir l'emploi,
- baisse de 1 % les dépenses de fonctionnement,
- consolide les indicateurs permettant d'attester de l'amélioration de la situation financière de Perpignan, notamment avec une épargne nette permettant d'autofinancer 7,5 M€ de travaux, et un délai moyen de remboursement de la dette autour de 9 ans.

1 - INTRODUCTION

» LES CARACTERISTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2015

- Fiscalité 0 : taux communaux bloqués pour la 4^e année consécutive
- 40 M€ de dépenses d'équipement
- Autofinancement net : 7,5 M€
- Délai moyen de remboursement du stock de dette : 9,1 années

» LES CHIFFRES CLES

- Section de Fonctionnement..... 192,2 M€
- Section d'Investissement (avec reports)134,8 M€
- Total Budget.....327,0 M€**

- Produit fiscal 81,3 M€
- Dépenses de gestion courante157,8 M€
- Dépenses de personnel 93,0 M€

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

192,2 M€

012 – Charges de personnel et frais assimilés	93,0 M€
011 – Charges à caractère général	38,7 M€
65 – Autres charges de gestion courante	25,7 M€
Autres	1,8 M€
Intérêt de la dette	7,9 M€
Autofinancement	25,1 M€

192,2 M€

Atténuations de charges	2,6 M€
Autres produits de gestion courante	2,5 M€
Dotations et participations	40,9 M€
Impôts et taxes	121,9 M€
Produits services et ventes	8,4 M€
Reprise résultats N-1	14,7 M€
Autres	1,2 M€

90,5 M€*

Remboursements emprunts	17,5 M€
Dépenses d'équipement	40,0 M€
Solde exécution N-1	30,2 M€
Divers	2,8 M€

Epargne nette :
7,5 M€

90,5 M€*

Autofinancement	25,1 M€
Subventions	5,7 M€
Emprunt	18,5 M€
Cession	0,6 M€
Dotations, fonds divers, réserves et excédent	24,1 M€
Autres	16,5 M€

*Hors 15 M€ : dépenses = recettes

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR NATURE

Elle s'équilibre à 192,2 M€.

BUDGET PRIMITIF 2015		
	Charges de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	38 693 370,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 038 522,00
014	Atténuation de produits (versement impôts et taxes)	35 000,00
65	Autres charges de gestion courante	25 698 072,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	295 500,00
66	Charges financières	7 871 604,00
67	Charges exceptionnelles	1 449 816,00
023	Virement à la section d'investissement	15 400 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	9 718 116,00
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		192 200 000,00
	Produits de fonctionnement	
002	Reprise résultat N-1	14 658 750,19
013	Atténuation de charges	2 622 332,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 393 924,81
73	Impôts et taxes	121 938 339,00
74	Dotations et participations	40 945 968,00
75	Autres produits de gestion courante	2 511 229,00
76	Produits financiers	8 531,00
77	Produits exceptionnels	20 926,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 100 000,00
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		192 200 000,00

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2014, s'équilibre à 134,8 M€.

		BP 2015	Reports	Total crédits 2015
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations, fonds divers et réserves		260 000,00	260 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	30 582,00	40 582,00
16	Remboursement d'emprunts*	32 560 608,00	1 512,86	32 562 120,86
20	Immobilisations incorporelles	2 992 939,00	1 609 089,03	4 602 028,03
204	Subventions d'équipement versées	4 698 657,00	3 889 282,95	8 587 939,95
21	Immobilisations corporelles	6 760 000,00	3 099 823,90	9 859 823,90
23	Immobilisations en cours	25 570 124,85	19 782 310,97	45 352 435,82
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	5 689,05	29 689,05
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	553 545,00	609 378,00	1 162 923,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 100 000,00		1 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
	TOTAL	75 269 873,85	29 287 668,76	104 557 542,61
	Résultat reporté	30 242 457,39		30 242 457,39
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	105 512 331,24	29 287 668,76	134 800 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

		BP 2015	Reports	BP + Reports
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 078 566,85	3 000 000,00	10 078 566,85
13	Subventions d'investissement	5 743 037,00	7 042 258,43	12 785 295,43
16	Emprunts et dettes assimilées*	33 500 000,00	20 000 000,00	53 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	100,00	1 100,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	100,00	1 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	100,00	1 100,00
23	Immobilisations en cours	1 000,00	393 952,72	394 952,72
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	434 480,00	434 480,00
27	Autres immobilisations financières	19 577,00	100 600,00	120 177,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 718 116,00		9 718 116,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	553 545,00	609 378,00	1 162 923,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	603 015,00	12 428 014,00	13 031 029,00
138	Autres subv. d'invest. non transférées	164 160,00		164 160,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00		7 000,00
	TOTAL	58 391 016,85	44 008 983,15	102 400 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	15 400 000,00	0,00	15 400 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	73 791 016,85	44 008 983,15	117 800 000,00
	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
	TOTAL	90 791 016,85	44 008 983,15	134 800 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SYNTHESE : La section de fonctionnement baisse de 1 %, en euros courants soit une baisse proche de 2 % en euros constants. Un certain nombre d'augmentations sont subies, suite à des décisions gouvernementales notamment les augmentations sur la masse salariale, l'impact de la réforme des rythmes scolaires en année pleine. D'autres postes de dépenses diminuent suite aux démarches impulsées à tous les niveaux pour économiser (contrat de performance énergétique, renégociation...).

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 93 M€**

En 2014, avec une variation d'effectif nulle et un point d'indice gelé par le gouvernement, la masse salariale évolue d'environ 3 % soit 2,9 M€. Les décisions gouvernementales expliquent cette progression, notamment la revalorisation des catégories C (1.600 agents soit 900 K€), le glissement vieillesse-technicité (600 K€), l'augmentation de la cotisation CNRACL (800 K€ de plus en 2013 et 850 K€ de plus en 2014).

En 2015, une nouvelle revalorisation des échelles de rémunération concernera 2.005 agents pour un montant estimé de l'ordre de 900 K€, avec une augmentation des taux de cotisations patronales de 100 K€ et du glissement vieillesse technicité (650 K€).

Malgré ces hausses qui s'imposent à nous, le contexte dégradé nous contraint à avoir pour objectif de limiter la progression de la masse salariale à 1 % environ maximum, pour chacune des 3 années qui viennent.

La poursuite de la baisse des effectifs est une condition indispensable pour atteindre cet objectif. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 133 agents en 6 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents/an. La Ville enregistre chaque année entre 100 et 120 départs notamment pour cause de retraite. Les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents.

L'objectif peut être atteint si nous poursuivons la modernisation de l'administration municipale, notamment, par de nouveaux outils et la e.administration qui propose une mairie ouverte 24/24 H avec toute une série de services à partir de son ordinateur, de sa tablette ou de son smartphone.

○ **Compte 011 – charges à caractère général = 38,7 M€**

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats = 12,4 M€, y compris fluide
- Services extérieurs = 20,6 M€
- Autres services extérieurs : 5,0 M€
- Impôts et taxes = 0,7 M€.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des réorganisations ou des investissements générant des économies en section de fonctionnement ont pour objectif de limiter la progression des dépenses de fonctionnement. Des exemples illustrent ce choix :

- Ainsi, le contrat de performance énergétique, dans le cadre des actions Cit'ergie :
 - Investissement de 910 K€ HT et économie annuelle en fonctionnement de 362 K€ HT.
 - Economie annuelle également en investissement de 59,3 K€ HT, soit un gain actualisé sur les 12 ans du contrat de 7 M€ HT, plus intéressement de 66 % que la Ville percevra sur les économies réalisées au-delà des cibles contractuelles
- La régie des Espaces Aquatiques a également développé un contrat de performance qui suite à investissement de 700 K€ HT, génère une économie annuelle en fonctionnement de 131 K€ HT, soit un gain actualisé sur les 12 ans du contrat de 1,94 M€ HT
- Investissement sur un programme d'éclairage public de 3,5 M€ HT, pour lequel 7.000 luminaires remplacés et 230 systèmes de télégestion installés. La Ville a économisé depuis 2009, 4 GWh, soit 416 Millions de tonnes de CO2 rejetées en moins. Sur la facture ERDF, malgré la hausse des tarifs (+58 % en 5 ans), la dépense est stabilisée à 1,35 M€.
- Par ailleurs, la baisse des dépenses de fonctionnement sur des secteurs non obligatoires sera pour la 1^{ère} fois mise en œuvre, notamment sur le secteur culturel où un effort de 10 % environ est demandé à chaque structure comme l'Etat et la Région qui l'ont déjà mis en œuvre depuis 2 ou 3 ans.
- La mutualisation des services, notamment avec PMCA, mais aussi avec les régies et autres établissements publics liés à Perpignan, doit aussi permettre une rationalisation de la dépense.

○ **Compte 65 – charges à caractère général = 25,7 M€**

✓ **Compte 6553 – contingent Service Départemental d'Incendie et Secours = 5.546 K€**

En progression de l'inflation, conformément au texte en vigueur et au montant notifié par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

✓ **CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) 1.656 K€**

✓ **Caisse des écoles..... 915 K€**

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

✓ **Compte 65738 – autres organismes publics = 8,6 M€**

Ce poste regroupe notamment les aides 2015 déjà votées par le conseil municipal de décembre 2014 :

- EPCC Théâtre de l'Archipel	3 600 K€
- Régie des Espaces Aquatiques	1 400 K€
- Office Municipal de Tourisme	844 K€
- EPCC Haute Ecole d'Art	830 K€
- Régie de l'Arsenal Espace des Cultures Populaires	280 K€

En fin d'année 2015, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

✓ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,5 M€**

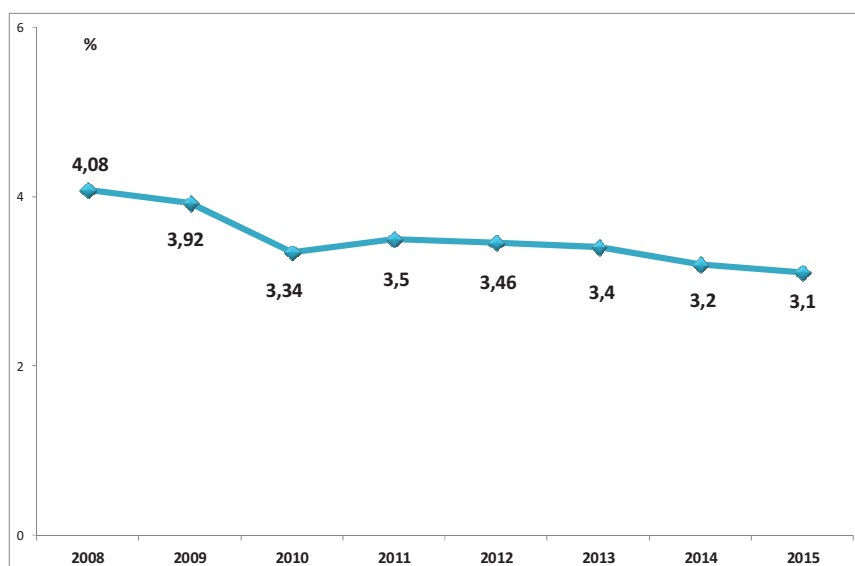
○ **Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,295 M€**

○ **Compte 66 – charges financières = 7,87 M€**

Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

✓ **Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 7,2 M€**

- **Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible**



Le taux moyen de notre dette se situe en 2015 à 3,1 %.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€**

Conformément aux règles comptables.

- ✓ **Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,238 M€**

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

- ✓ **Article 668 – autres charges financières = 0,3 M€**

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SYNTHESE : Malgré la baisse des dotations de fonctionnement, imposée par l'Etat, les taux de fiscalité communale sont bloqués pour la 4^e année consécutive. Les taux de Perpignan sont parmi les taux les plus bas du Languedoc-Roussillon.

PRINCIPAUX POSTES

○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 8,4 M€

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

○ Compte 73 – impôts et taxes = 121,9 M€

✓ Contributions directes = 81,3 M€

Les taux communaux sont inchangés en 2015 pour la 4^e année consécutive. Il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères du Languedoc-Roussillon.

- Perpignan, ville du Languedoc-Roussillon parmi les taux de fiscalité les plus bas.

	Taux 2015	FONCIER BATI	TAXE HABITATION	T.E.O.M
	Perpignan	27,46%	18,73%	8,22%
▶▶ Villes > 100.000 habitants	Montpellier	31,18%	22,49%	11,25%
	Nîmes	31,05%	29,33%	14,25%
	Narbonne	28,34%	11,33%	12,00%
▶▶ Villes < 100.000 habitants	Carcassonne	41,69%	15,94%	11,50%
	Béziers	26,54%	19,53%	12,17%
	Sète	42,12%	28,74%	18,50%

4- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes.

Taux 2015	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	
Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	8%
Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	13%
Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	19%
Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	27%
Carcassonne	41,69%	11,50%	53,19%	49%
Sète	42,12%	18,50%	60,62%	70%

✓ Attribution de Compensation = 31,3 M€

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

Ce montant est conforme à la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) qui s'est tenue le 6 décembre 2013 et dont le rapport a été approuvé par le conseil municipal du 12 décembre 2013.

✓ Les droits de mutation = 1,5 M€

Prévision prudente pour tenir compte de la crise du secteur immobilier qui réduit le volume du marché de la revente.

✓ Taxe sur l'électricité = 2,1 M€

✓ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€

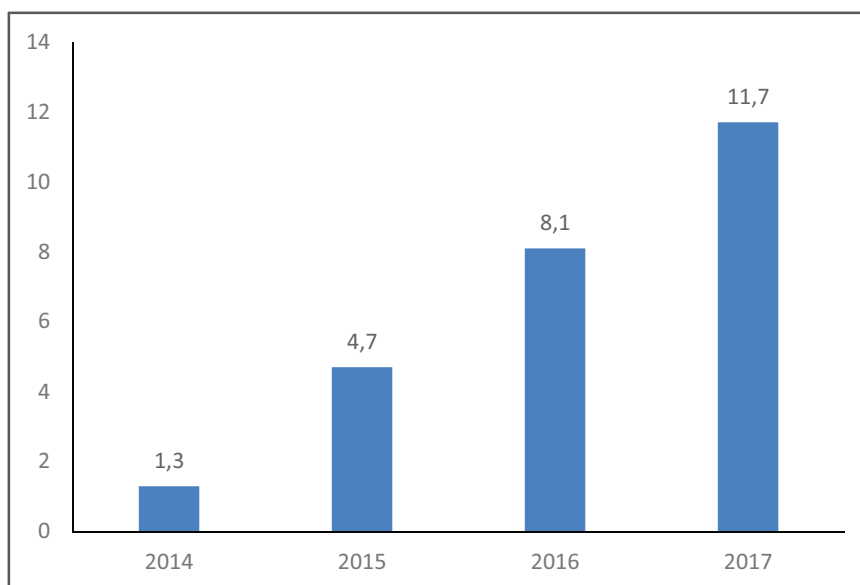
○ Compte 74 – Dotations et participations = 40,9 M€

✓ Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = estimation 27 M€ (20 % des recettes réelles).

Comme chaque année, aucune dotation, n'est notifiée au moment du bouclage du budget. Il faut rappeler, comme cela a été indiqué au DOB que la conséquence de l'effort de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités, est une ponction sur la DGF de Perpignan qui s'élèvera à -11,7 M€ en 2017 par rapport à la DGF encaissée en 2013.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ce qui représente une perte de recettes de 26 M€ en 4 ans.



Ainsi, alors que 18 % de nos recettes évoluaient positivement entre +700 K€ et +1,5 M€ par an, Perpignan doit désormais faire face à une baisse de 2 à 3 M€ par an.

La sévère diminution de la DGF et des variables d'ajustement seront néanmoins en partie compensées en 2015, d'une part par l'augmentation de la population, et d'autre part par l'évolution de la DSU et du FPIC, dont il est difficile d'estimer la valeur, les notifications officielles n'intervenant que courant avril au plus tôt.

✓ **Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,8 M€**

Depuis plusieurs années, la DCTP est variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. A ce titre, elle diminue régulièrement. Depuis 2009, la compensation de la Taxe Foncière devient également une variable d'ajustement.

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

✓ **Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 5,1 M€**

L'Etat compense les décisions sociales qu'il impose aux collectivités locales et qui ont des conséquences sur les contributions directes. Pour la compensation de la Taxe d'Habitation, il s'agit d'exonérations accordées par l'Etat notamment pour les adultes handicapés et les contribuables de plus de 60 ans aux revenus modestes.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

✓ **Autres organismes = 5,1 M€**

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage passera de 70 % à 55 %.

○ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 2,5 M€**

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ Les dépenses d'équipement = 40 M€

Les dépenses d'équipement sont maintenues à 40 M€. En effet, l'investissement est indispensable pour préserver l'attractivité de notre territoire et améliorer la qualité de vie des habitants.

C'est aussi un soutien important à l'emploi, notamment pour les entreprises du BTP durement affectées par la crise du secteur immobilier.

✓ Le projet de territoire de Perpignan, 4 opérations majeures.

Perpignan doit se donner les moyens de poursuivre le développement de son attractivité, par le développement du projet de territoire qui s'articule autour de 4 opérations majeures :

- le cœur de ville, cœur d'agglomération, axe prioritaire pour faire de Perpignan une véritable destination notamment touristique,
- les berges de la Têt,
- le pôle sportif au mas Casenove,
- le Programme National de Rénovation Urbaine II.

Le cœur de ville, cœur d'agglomération, axe prioritaire pour faire de Perpignan, une véritable destination, notamment touristique.

Deux opérations illustrent cette priorité :

LE RETOUR DE L'UNIVERSITE EN CŒUR DE VILLE

Le projet « Université en cœur de ville » est un projet partagé, bâti de concert entre la ville de Perpignan et l'Université.

L'ambition poursuivie par la Ville est de renouer avec ses racines universitaires historiques à travers la réalisation et la réhabilitation d'un espace jadis dédié au savoir. La Ville entend également permettre à ses étudiants de réinvestir le cœur de ville, par leur présence quotidienne, et de participer à une véritable et durable revitalisation.

L'Université partage cette ambition et souhaite inscrire sa dynamique dans l'implantation d'une partie de ses enseignements en cœur de ville, au plus près des acteurs socio-économiques. L'Université ambitionne de réinvestir le cœur de la cité, de partager le quotidien de ses habitants et leur permettre de se réapproprier une institution qui a historiquement accompagné la « Fidelissima Vila de Perpinyà ».



5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dès le 29 septembre 2014, la 1^{ère} phase du projet a déjà permis d'accueillir, dans les salles des actes et de lecture de l'ancienne université, le Master II valorisation du patrimoine.

La 2^e phase est prévue pour la rentrée 2017 avec :

- le couvent Saint Sauveur, édifice patrimonial, actuellement inoccupé,
- un édifice à créer : îlot « Font nova » en extension de la médiathèque.

Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce projet devraient pouvoir débuter, en ce qui concerne le couvent Saint-Sauveur, le bâtiment neuf et l'ancienne université, fin 2015.

La livraison de tous les bâtiments est prévue pour la rentrée de septembre 2017.

Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a abouti et le projet est à présent choisi.



LES ITINERAIRES DU SAVOIR, PERPIGNAN DESTINATION TOURISTIQUE

Ville d'Art et d'Histoire, Perpignan possède un patrimoine historique de tout premier plan, qui impose au visiteur son originalité. Le centre-ville constitue un vaste musée à ciel ouvert qui raconte l'âge d'or de l'époque gothique, l'effervescence du baroque et les joyaux de l'art moderne et de l'art nouveau.

Si Perpignan est Ville d'Art et d'Histoire, elle le doit à la densité de son patrimoine historique restauré et à la préservation d'un centre-ville resserré qui a su garder son plan médiéval. Il s'agit donc de mener à son terme la démarche entreprise en restituant à la ville de véritables joyaux, dont certains sont uniques au monde comme l'ensemble cathédral romano-gothique ou encore la chapelle du Tiers Ordre, seul temple décadaire encore visible en France.

Au niveau du centre historique, divers itinéraires, à la fois denses et cohérents, permettent aux visiteurs de découvrir la ville par le biais de supports essentiels sur lesquels la ville a décidé de miser : il s'agit de la signalétique patrimoniale, des nouvelles technologies et des événements culturels (festival de Musique Sacrée, procession de la Sanch, Sant-Jordi, etc.). En effet, en dehors des monuments et structures, cela permet de prendre la mesure de Perpignan et de ses spécificités catalanes.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces itinéraires peuvent se décliner sous plusieurs thématiques : itinéraires de l'architecture militaire, de l'architecture gothique ou baroque, mais aussi itinéraire des fontaines ou chemin des arts. Ils ont l'ambition de donner à Perpignan sa pleine mesure de « Ville culture et patrimoniale » et « destination touristique majeure ».

L'ensemble de ces opérations fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de l'Europe (Programme Opérationnel Languedoc-Roussillon FEDER 2014/2020, AXE IV -PI6c : Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel), de la Région et du Département.

Les berges de la Têt

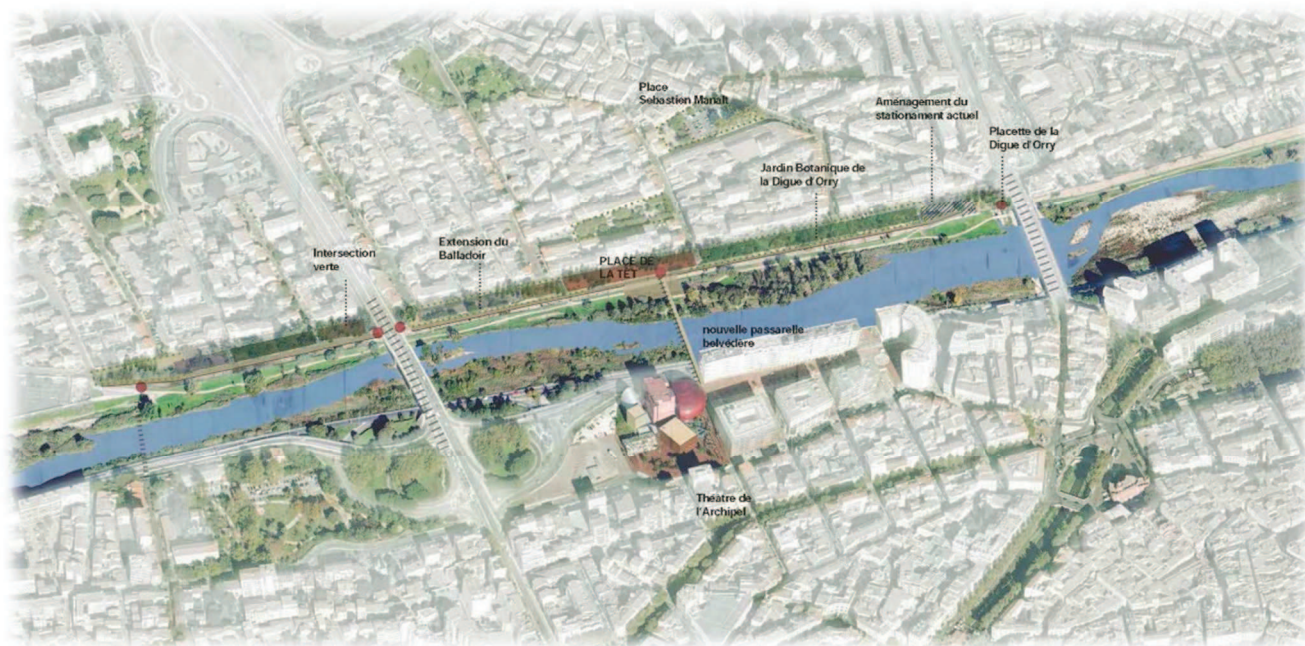
La 1^{ère} tranche concernera le tronçon Nord entre le pont Arago et le pont Joffre, au droit de la passerelle du Théâtre de l'Archipel qui sera livrée fin 2017.

Elle s'intègre dans un programme de reconquête des berges.

Les principaux objectifs :

- ouvrir les berges basses à la population en préservant l'espace naturel,
- aménager les espaces publics en berges hautes et particulièrement l'avenue Torcatis, les relier aux quartiers, aux communes limitrophes et à la trame verte et bleue urbaine (continuités piétonnes, cyclistes et écologiques).

A terme, revaloriser le Bas-Vernet et redynamiser son tissu économique.



Les études seront lancées en 2015.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un pôle sportif au mas Casenove

Une grande salle sportive et un stade au cœur du quartier prioritaire du Vernet seront créés à proximité des grands équipements sportifs du nord de la Têt. Ce nouvel équipement pourra être complété par un centre de formation aux métiers du sport.

L'objectif de ces filières est de conjuguer les formations sportives et scolaires, d'offrir des conditions optimales de pratique et de développer les sections élites et les passerelles vers les équipes semi-professionnelles ou professionnelles.

Les études seront lancées en 2015.

Le Programme National de Rénovation Urbaine II (PNRU)

Les lourds investissements sur les quartiers du PNRU 1 ont permis de proposer un nouveau visage à travers de nombreuses réalisations en termes d'habitat, d'équipements et d'aménagements. L'impact des interventions sur l'ensemble des quartiers est significatif aussi bien sur le plan urbain que social. Toutefois le processus engagé demande à être poursuivi voire amplifié sur le centre ancien et certains quartiers non pris en compte au titre du PNRU 1.

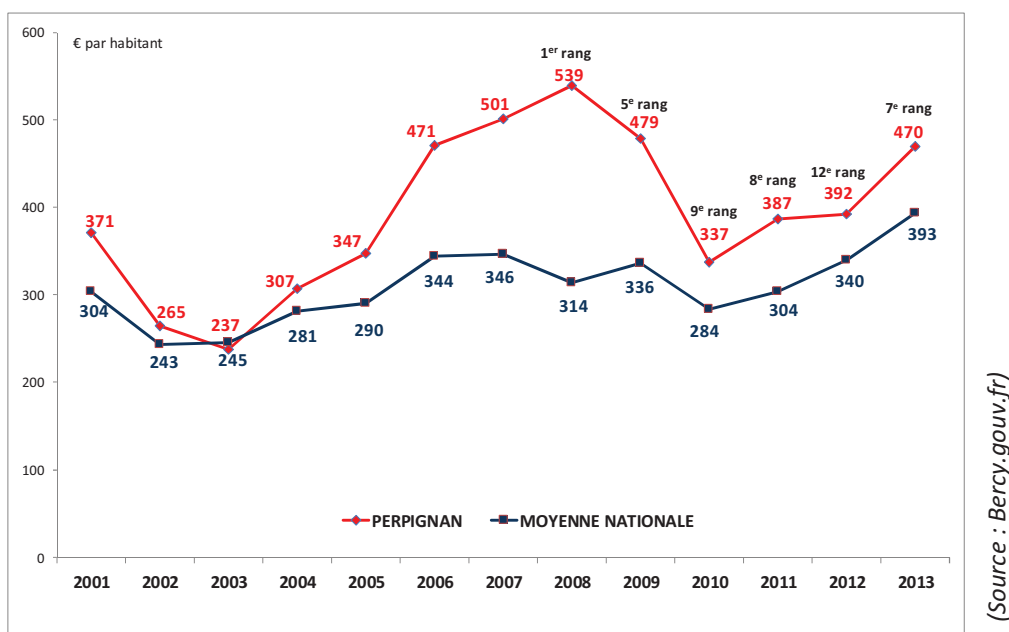
Le Contrat de Ville identifie trois quartiers où le renouvellement urbain apparaît indispensable. Ces quartiers ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU. L'enjeu entre la Ville et l'OPH-PM représente un investissement de près de 150 M€ sur 10 ans.

L'analyse comparée des comptes de gestion, publiée sur le site de Bercy, montre que, depuis plusieurs années, Perpignan est une des villes de France qui investit le plus avec un investissement toujours supérieur à la moyenne.

Sur les 37 villes de plus de 100.000 habitants, Perpignan est au :

- 1^{er} rang en 2008
- 5^e rang en 2009
- 9^e rang en 2010
- 8^e rang en 2011
- 12^e rang en 2012
- 7^e rang en 2013

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT



En période de crise, pour soutenir l'emploi, il est important de porter au plus haut l'investissement sans pour autant détériorer les équilibres financiers ce qui hypothéquerait l'avenir.

► Globalement, les 40 M€ de dépenses d'équipement se répartissent comme suit :

- Equipement urbain 8,1 M€
- Politique de l'habitat et du foncier 7,7 M€
- Culture 5,6 M€
- Cadre de vie propriété 4,1 M€
- Patrimoine divers 3,6 M€
- Patrimoine historique 2,8 M€
- Scolaire et petite enfance (hors PNRU) 1,9 M€
- Sport (hors PNRU) 1,6 M€
- PNRU 1,6 M€
- Logistique 1,3 M€
- Informatique 1,1 M€
- Vidéoprotection 0,3 M€
- Divers 0,3 M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du plan climat énergie territorial dont Perpignan a été la 1^{ère} Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 12 février 2015.

Celui-ci décline l'engagement de Perpignan au regard des 5 finalités du développement durable :

1. **La lutte contre le changement climatique ;**
2. **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
3. **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
4. **L'épanouissement de tous les êtres humains ;**
5. **Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Ce 4^e rapport illustre, notamment, les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial qui a été adopté le 13 décembre 2012 et les pistes d'amélioration pour l'avenir. Il met également en exergue, les actions et projets menés au quotidien, dans le cadre de la politique de proximité, pour favoriser l'épanouissement de chacun et améliorer la cohésion sociale, la solidarité entre les personnes et entre les différents quartiers de la Ville.

Perpignan continue de montrer l'exemple et notre Ville a d'ailleurs reçu, en 2014 de nombreuses distinctions :

- « **La 4^e fleur** » de Perpignan est renouvelée et la Ville obtient également « **la Fleur d'or 2014** », la plus haute distinction remise par le comité national Villes et Villages Fleuris (VVF), à titre exceptionnel.
- En 2014, Perpignan a aussi obtenu la « **Victoire du Paysage d'Argent** » (2^e prix) pour la création du Parc Bartholdi à Clodion. Ce prix est attribué par toutes les catégories professionnelles du paysage.
- **Perpignan est la première Ville du Languedoc-Roussillon à signer un contrat de performance énergétique sur la gestion des bâtiments.** En 2014, la Ville a d'ailleurs été invitée par l'Ademe à présenter son expérience, lors d'une journée réunissant les acteurs de la performance énergétique.
- Perpignan est la **1^{ère} Ville labellisée Cap Cit'ergie en Languedoc-Roussillon**, la 2^e dans tout le grand Sud (label européen). La remise du Prix a eu lieu le 29 janvier 2015 aux assises de l'Énergie à Bordeaux. Cette reconnaissance attribuée par une Commission Nationale indépendante, atteste de la qualité de la politique Énergie Climat de Perpignan, de l'importance des actions mises en œuvre et de l'engagement constant des équipes.
- Enfin, **l'Agglo et la Ville sont lauréates de « l'Appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte »** (elles avaient déposé une candidature commune). La Ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, a annoncé la liste des lauréats lundi 9 février, lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée à Paris.

2014, marque donc la concrétisation de notre action, dont la qualité est désormais reconnue au niveau régional et national.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A titre d'information, sur les 196 actions prévues dans le Plan Climat, 140 sont engagées (dont 44 terminées), soit plus de 71 % du programme, la 2^e année !

En 2015, la ville poursuivra la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial avec notamment :

➤ **En matière d'urbanisme :**

- Conformément à l'objectif affiché dans le Plan Climat, la Ville a mis en place un groupe de travail afin d'intégrer un volet énergie climat dans le nouveau PLU en cours de révision. Plusieurs documents ont été produits, dont :
 - des fiches ressources (sur le volet atténuation des émissions de GES, le potentiel de développement des EnR...) qui viendront actualiser et compléter l'état Initial de l'Environnement, en cours de rédaction ;
 - une note sur la précarité énergétique ;
 - une note d'analyse et de préconisations pour consolider le statut de la trame verte et bleue ;
 - et une note présentant les résultats de l'expérimentation de l'outil GES PLU.

Ces documents doivent désormais être traduits dans les diverses pièces du PLU : règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ...

- En 2015, divers ateliers de travail, menés par thématique (rétention pluviale, logement, forme urbaine...) seront organisés entre gestionnaires des espaces et équipements publics (Ville, CG66, Etat, PMCA) afin de rédiger un guide d'aménagement durable qui sera annexé au PLU.

- **En matière d'Habitat**

- Le PNRQAD du quartier de la Gare entamera sa 3^e année de mise en œuvre, avec une montée en puissance des projets de rénovation. La Ville continuera de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation tant sur le volet technique, administratif que financier (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens). Elle renforce également ses aides (modification du règlement des aides adopté en septembre 2013), afin de pallier les modifications de subventions ANAH (exemple les propriétaires occupants modestes ne sont plus prioritaires pour l'ANAH mais seront financés par la Ville, de façon à maintenir la dynamique en matière de travaux d'économie d'énergie).
- Sur le Centre-Ville, la 3^e OPAH-RU 2014-2019, validée par le conseil municipal de novembre 2013, entamera sa 2^e année. Cette opération prévoit également des aides financières à la rénovation du bâti privé, un volet acquisitions foncières pour la restructuration d'îlots et des travaux d'aménagement des espaces publics. La mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation est assurée par un bureau d'études externe.
- Par ailleurs, la Ville a signé début 2015, le contrat cadre du Contrat de Ville qui devra se décliner : d'une part dans un plan d'actions opérationnel qui sera précisé au 1^{er} semestre 2015 et d'autre part dans une convention de financement, qui sera signée avec l'ANRU et couvrira la période 2015-2024, sur le volet urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public

- En 2015, l'Agglo va lancer la démarche de concertation et les premières études techniques, en vue de l'élaboration du PDU2.
- La Ville va poursuivre les grands travaux de voirie avec notamment :
 - La requalification de voies du centre-ville dans la continuité du parvis de la cathédrale St-Jean.
 - Elle va assurer la continuité de la liaison cyclable Maintenon-Chemin de la Fosselle en réalisant la traversée du passage à niveau 420 (du chemin de la Fosselle) et une liaison vers l'avenue Paul Alduy, soit : 1,2 Km supplémentaires. Par ailleurs elle poursuivra le développement des zones 30.
 - Les travaux de la passerelle sur la Têt (piétons/vélos) reliant le centre-ville et le Théâtre de l'Archipel au quartier du Vernet se termineront au printemps.
 - La Ville va poursuivre les travaux de sécurisation des abords des écoles permettant de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétons. Chaque année, un budget d'environ 140 000 € est affecté sur cette thématique.
 - Enfin, elle continuera la mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics (à noter : fin 2014, 91% des bâtiments publics étaient déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite).

- En matière d'espaces verts et de trame verte urbaine

- La première tranche du projet d'aménagement des Berges de la Têt consiste à :
 - Aménager les berges basses : en réaménageant le lit du fleuve pour la prise en compte du risque inondation et à ouvrir ces espaces à la population par la création de parcours vélos et piétons.
 - Aménager les espaces publics en berges hautes et particulièrement l'avenue Torcatis : mettre en valeur « ce balcon sur la Têt exposé au Sud » par la création d'esplanades et de places destinées à accueillir des activités et animations.

L'objectif, à terme est de réinvestir cette coulée verte naturelle pour en faire un véritable trait d'union entre les deux rives de la Ville et entre les communes de l'Agglomération.

- La rénovation du square Bir-Hakeim, principal parc historique de la Ville est à l'étude en 2015.
- La Ville met en place progressivement la gestion centralisée de l'arrosage avec alerte radio. En 2014, une première phase a été déployée sur les axes routiers qui longent la Têt. En 2015, de nouveaux réseaux sont en projet au nord (parc Maillol) et à l'Est (parc Sant-Vicens).
- Perpignan poursuivra l'aménagement de jardins familiaux. En 2015, elle prévoit :
 - D'étendre les jardins familiaux et partagés du Haut Vernet. Leur surface va être doublée (environ 25 parcelles supplémentaires).

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Concernant le patrimoine communal :

- Les travaux d'économie d'énergie sur le Mas des Platanes (qui abrite sur une surface de 1370 m², les services de l'équipement urbain, de la Direction du cadre de vie, de la Direction des travaux neufs et le service reprographie), démarrés fin 2014, vont se poursuivre sur le 1^{er} semestre 2015. La Ville remplace le chauffage existant par une pompe à chaleur réversible pour tout le bâtiment, installe une gestion technique centralisée, isole les combles et remplace les luminaires existants par des Led.
- En 2015, des travaux importants d'économie d'énergie vont être entrepris à l'Ecole Blaise Pascal : remplacement du chauffage tout électrique par du gaz naturel, élimination du plafond rayonnant électrique et travaux d'isolation, remplacement de l'éclairage par des Led.
- Concernant les économies d'eau, la ville va installer des compteurs divisionnaires séparatifs entre le réseau d'alimentation des bâtiments et des espaces verts, dans 3 écoles supplémentaires (5 traitées en 2014). Non seulement ces installations permettront à la ville de s'affranchir de la part liée à l'assainissement sur le réseau d'alimentation des espaces verts, mais aussi d'avoir une gestion plus fine des consommations d'eau et de détecter et cibler plus facilement les fuites.
- Par ailleurs la Ville, va poursuivre le développement de compteurs intelligents, le remplacement des menuiseries (notamment au Mas des Platanes) et mettre en place des installations de production d'eau chaude solaire thermique au CTM.

- Autres actions :

- La Ville va poursuivre son programme de rénovation de l'éclairage public avec le déploiement de la télégestion et l'installation d'abaisseur de tension. De même, le remplacement de l'éclairage des monuments et végétaux par des led, appelé « circuit lumière » va continuer en 2015.
- La politique de gestion durable de la flotte de véhicules se développe selon les axes suivants jusqu'en 2016 : réduction du parc de véhicules légers, développement de l'achat électrique, amélioration des procédures de prêt. Par ailleurs, un projet de formation à l'éco-conduite est prévu en 2015.
- La Ville va poursuivre la dématérialisation des procédures et le développement de l'e-administration (déploiement du parapheur électronique, dématérialisation du budget...) et lancer en 2015, une nouvelle plateforme de télé-services avec des domaines étendus.
- Un nouveau plan d'actions propreté est en réflexion pour mise en place d'ici la fin de l'année.
- Le déploiement des Tableaux Blancs Interactifs se poursuivra : une cinquantaine d'écoles supplémentaires seront équipées en 2015. Les 7 derniers groupes scolaires seront connectés à la fibre optique pour du très haut débit, et l'expérimentation de l'usage de tablettes tactiles va se poursuivre.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

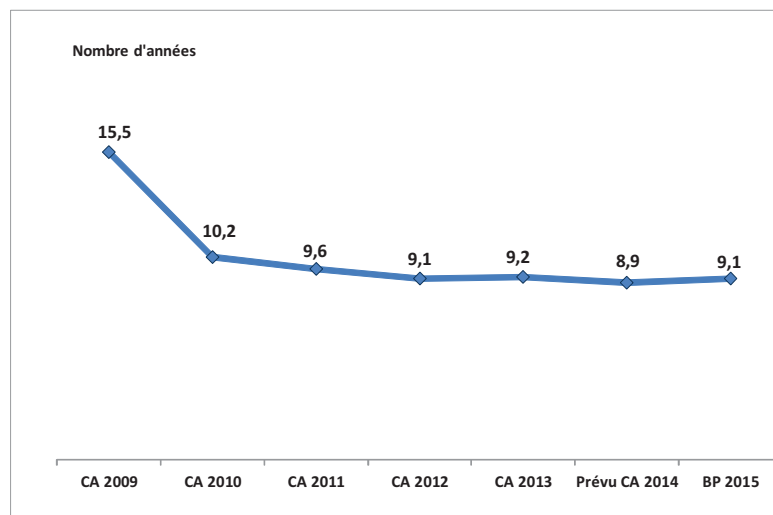
- Une seconde tranche de travaux est prévue sur le parc des sports : avec notamment la rénovation du Skate Parc et du Bike Parc, 2 cours de Padle et la rénovation de l'éclairage des salles de la halle Marcel Cerdan par des Led.
- Enfin, la Ville poursuivra la démarche de labellisation européenne « Cit'ergie », avec l'objectif de déposer son dossier de reconnaissance au second niveau du label, « label Cit'ergie », au début 2016.

○ Emprunts et dettes assimilées = 32,6 M€

✓ Remboursement du capital de la dette : 17,5 M€

- Le délai moyen de remboursement du stock de dette

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette passe sous la barre des 9 ans, ce qui place Perpignan dans une zone de maîtrise de la dette.



✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

6- RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 5,7 M€**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale et du produit estimé pour les amendes de police (1,3 M€), non encore notifié par l'Etat.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- PMCA : 1,6 M€
- Conseil Régional : 1,5 M€
- L'Etat (DRAC, FIPD) = 1,1 M€
- Divers (EDF, SIST) = 0,2 M€

✓ **1383 – Autres subventions investissement non transférables = 0,2 M€**

- Conseil Général : 0,2 M€ (cumul des annuités des projets structurants votés par le passé)

○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 33,5 M€**

✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 18,5 M€**

✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

○ **Autofinancement brut = 25,1 M€**

C'est la somme du virement de la section de fonctionnement (15,4 M€) et des amortissements (9,7 M€).

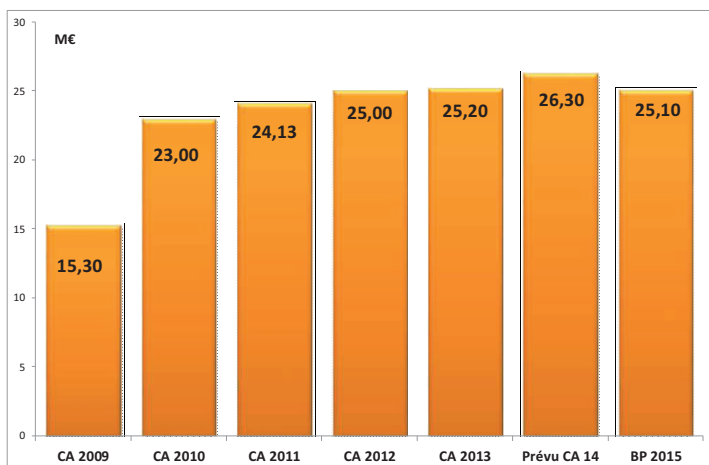
Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté depuis 5 ans puisqu'il était de 12,3 M€ au BP 2009 et de 19,04 M€ au BP 2010.

La progression de l'autofinancement permet de réduire le délai moyen de remboursement du stock de dette qui s'établit, désormais, autour de 9 ans, ce qui situe la dette de Perpignan dans une zone sans aucun risque.

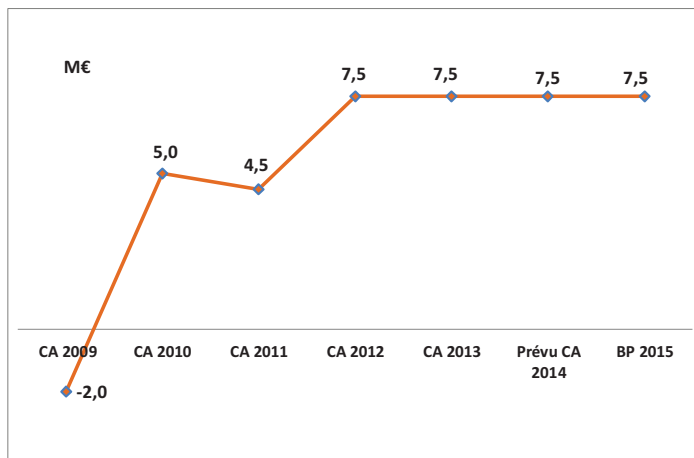
Une fois remboursé le capital de la dette, l'autofinancement net (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancée. Depuis 4 ans, l'autofinancement net se situe à son plus haut niveau de ces dernières années.

6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

Autofinancement brut



Autofinancement net



(Source : Comptes Administratifs)

○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 24,1 M€

✓ FCTVA = 5,4 M€

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2015 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2014.

✓ Taxe d'aménagement = 1,7 M€

✓ Excédents de fonctionnement capitalisés = 17 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 0,6 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 830 M€ comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

7 - CONCLUSION

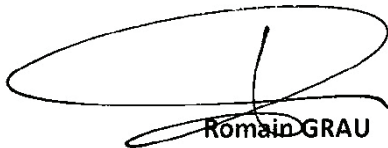
Malgré l'effort budgétaire très important et inédit que le gouvernement va demander aux collectivités dans les 3 années qui viennent, Perpignan peut aborder cette période avec une situation financière équilibrée, grâce à la maîtrise de la dépense publique et à l'attractivité dont bénéficie son territoire comme l'attestent les indicateurs de l'Insee et de la DGFIP (voir DOB).

Ainsi pour la 4^e année consécutive, les taux de fiscalité communaux sont bloqués.

L'autofinancement net est maintenu à 7,5 M€ grâce à la diminution de la section de fonctionnement de 2 % et les travaux et dépenses d'équipement s'élèvent à 40 M€ (comme en 2013) pour préserver l'attractivité de notre territoire et la qualité de vie des Perpignanais.


Perpignan dispose d'une situation financière assainie lui permettant de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux pour son rayonnement.

Le 1^{er} Adjoint



Romain GRAU

Le Maire



Jean-Marc PUJOL

8 - DELIBERATIONS

=====

Finances - Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes) - Exercice 2015 - Examen et vote

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2015.

Le budget primitif 2015 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2015 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 693 370,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 038 522,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 400 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 718 116,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 698 072,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	295 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	7 871 604,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 449 816,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	192 200 000,00

RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 658 750,19
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 622 332,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 393 924,81
73	IMPOTS ET TAXES	121 938 339,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	40 945 968,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 511 229,00
76	PRODUITS FINANCIERS	8 531,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 926,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192 200 000,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 242 457,39
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	260 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 582,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 562 120,86
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 602 028,03
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 587 939,95
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 859 823,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	45 352 435,82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 689,05
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	1 162 923,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 800 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 400 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 031 029,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 718 116,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 078 566,85
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 949 455,43
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	53 507 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 100,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 100,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 100,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	394 952,72
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	434 480,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	120 177,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	1 162 923,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	134 800 000,00

II - BUDGET ANNEXE ABATTOIRS

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 900,00
66	CHARGES FINANCIERES	600,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	185 000,00

RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	123 369,12
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	61 350,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	230,88
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	185 000,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	27 900,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 500,00

RECETTES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	23 309,75
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 900,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 130,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160,25
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 500,00

III - BUDGET ANNEXE IMMEUBLES COMMERCIAUX

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 100,00
66	CHARGES FINANCIERES	43 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	420 000,00

RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	296 453,87
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	123 246,13
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	420 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 300,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 352 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	132 700,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 500 000,00

RECETTES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 504 904,33
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	150 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 100,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	649 729,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 189 266,67
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 500 000,00

8 - DELIBERATIONS

IV - BUDGET ANNEXE PNRQAD

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	29 507,19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 392 830,81
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	309 384,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 504 711,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	11 515 310,00

RECETTES

74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 799 278,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 716 032,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	11 515 310,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 966,74
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 540,26
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 501 838,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 824 095,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	309 384,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 504 711,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 824 095,00

V - BUDGET ANNEXE PRI ST MATTHIEU

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	162 745,08
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 294,92
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 217 960,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 439 000,00

8 - DELIBERATIONS

RECETTES

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	990,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	750 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	678 010,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 439 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	545 703,85
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	648 867,15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 689,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 233 500,00

RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 217 960,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 233 500,00

VI - BUDGET ANNEXE ZAC DU FOULON

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 483 350,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	103 100,00
66	CHARGES FINANCIERES	103 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 258 500,00

RECETTES

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 586 550,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	103 100,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 568 650,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 258 500,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	582 230,31
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 586 550,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 100 019,69
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 268 800,00

RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	699 950,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 268 800,00

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2015.

BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF		
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	327 000 000,00	327 000 000,00
ABATTOIRS	228 500,00	228 500,00
IMMEUBLES		
COMMERCIAUX	3 920 000,00	3 920 000,00
PNRQAD	20 339 405,00	20 339 405,00
PRI ST MATTHIEU	2 672 500,00	2 672 500,00
ZAC DU FOULON	11 527 300,00	11 527 300,00
TOTAL	365 687 705,00	365 687 705,00

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2015,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

Finances - Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes) - Exercice 2015 - Emprunt globalisé

Vous venez de voter le budget primitif 2015 de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 55,4 M€ dont pour le budget principal 18,5M€ d'emprunts nouveaux, 20 M€ de reports et 15 M€ pour d'éventuels réaménagements et 1,9M€ d'emprunts pour les budgets annexes. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 55,4M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 55,4M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

Budget primitif de la Ville de Perpignan et budgets annexes - Fixation des taux des contributions directes - Année 2015

M. expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2015 s'élève à 81 318 106 € et sera atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2015 de maintenir les taux des taxes locales comme il suit :

- Taxe d'habitation.18.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....27.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....41.85 %

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal :

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

Le Maire